



# Élaboration de la stratégie Trame verte et bleue de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

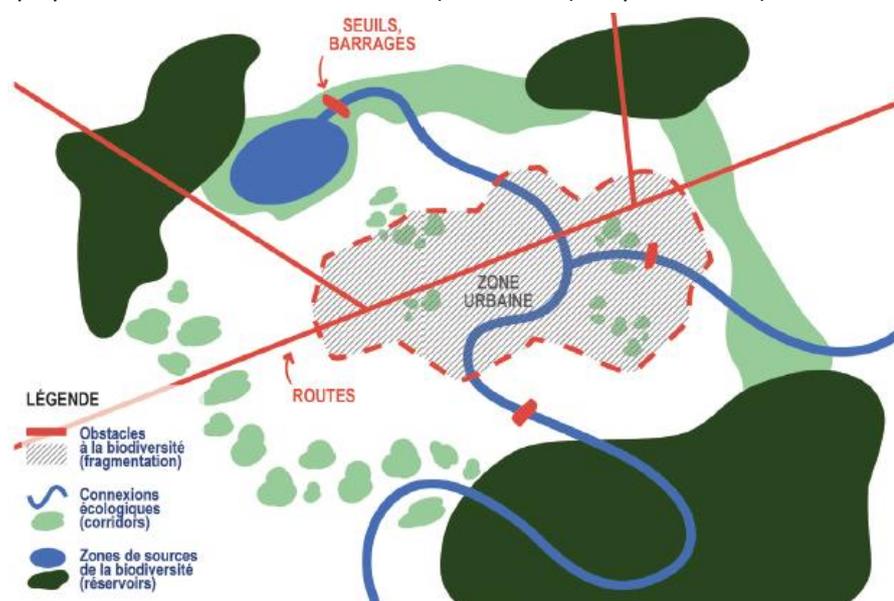
# Contexte de la démarche

Dans le cadre de sa labellisation « **Territoire Durable 2030** », obtenue en 2018, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche bénéficie d'un accompagnement financier et technique de la Région pendant 3 ans pour élaborer et adopter une stratégie de développement durable globale, transversale et ambitieuse à l'échelle du territoire. La définition des continuités écologiques terrestres et aquatiques ainsi que l'identification d'un plan d'actions en collaboration avec les acteurs et structures locales constitue l'une des missions du volet biodiversité. Ce document détaille l'ensemble de la stratégie appliquée par la collectivité entre mars et août 2022 depuis le diagnostic initial, faisant l'état des lieux de la TVB locale, jusqu'à la réalisation d'un plan d'actions sur 3 à 5 ans. Finalement, ce sont plus de **15 structures** qui se sont mobilisées pour définir un total de **37 actions** dont la validation politique se déroulera au cours de l'automne 2022. La mise en œuvre de ces actions, si la mobilisation des acteurs se poursuit sur le long terme, devrait permettre de maintenir et de renforcer la TVB sur ce territoire singulier à la fois par la diversité de ses paysages mais aussi par l'incroyable biodiversité qu'ils abritent.

## Qu'est-ce que la Trame verte et bleue ?

Aujourd'hui, il est admis que préservation de la biodiversité et aménagement du territoire sont deux disciplines à exercer de concert. C'est dans cette optique que la notion de TVB a été créée en 2007 à l'occasion du Grenelle de l'Environnement. Elle se situe à la croisée des enjeux environnementaux, paysagers, écologiques et des autres enjeux du territoire associés aux activités de nature économique, urbaine, agricole ou sociale.

Les continuités écologiques de la TVB sont composées de **réservoirs de biodiversité** ainsi que de **corridors écologiques**. Les réservoirs sont des zones de forte biodiversité dans lesquelles les espèces peuvent réaliser l'intégralité ou presque de leur cycle de vie (tels que les forêts ou les cours d'eau) et qui sont la source principale de dispersion des individus. Les corridors écologiques constituent des couloirs favorables aux déplacements des espèces entre les réservoirs de biodiversité, aussi appelés cœurs de nature. Il peut s'agir de corridors linéaires (haies ou cours d'eau), en pas japonais (petits bois par exemple) ou paysagers. Enfin, viennent s'ajouter les **éléments fragmentants** qui peuvent être de nature linéaire (ex : routes) ou ponctuelle (ex : zones urbaines, barrage).



*Schéma des éléments de la Trame verte et bleue (source : Lucile Morin – Service communication de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche)*

## Choix de la gouvernance

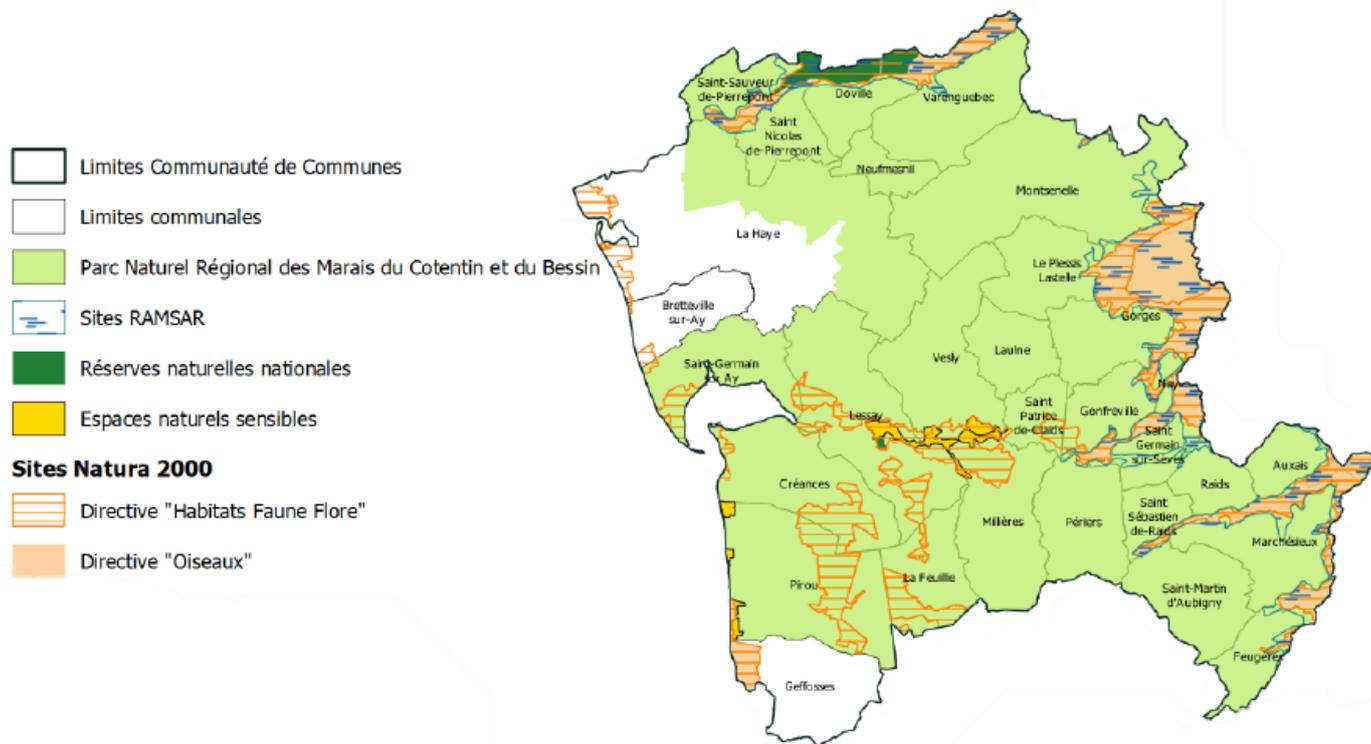
La mise en œuvre de la stratégie TVB nécessite la création d'un **Comité de pilotage** pour suivre l'élaboration de la méthode et valider ses produits. Un accompagnement des élus est essentiel afin qu'ils se saisissent et acceptent les objectifs de la TVB sur leur territoire et à plus grande échelle. Pour se faire, des formations, ateliers pédagogiques et journées d'échanges sont autant de moyen d'engranger une dynamique locale auprès d'acteurs aux niveaux de connaissances variés. Leur participation est essentielle pour la rédaction d'un plan d'actions sur 3 à 5 ans afin de garantir la future mise en place de mesures efficaces et comprises par tous. La décision de monter un **Groupe de travail** pour informer les élus de l'avancée de la stratégie et pour qu'ils valident ses étapes a été prise. Ce Groupe de travail résulte du regroupement de deux Commissions déjà existantes et formées d'élus volontaires : la **Commission Développement Durable**, composée de 20 élus et de la **Commission Environnement** composée de 22 élus. Trois Groupes de travail ont eu lieu tout au long de la stratégie et sont venus s'intercaler entre les ateliers collaboratifs avec les acteurs du territoire. Un premier, qui s'est déroulé à la suite des ateliers portant sur le diagnostic de la TVB, a visé à leur présenter la méthodologie employée et à échanger sur de potentielles améliorations. Un second a succédé à l'atelier sur les enjeux de la TVB. Les élus ont pu valider les enjeux identifiés par les acteurs et par les agents de la CC COCM puis conserver ceux qui leur semblaient prioritaires. Ce Groupe de Travail a permis de sélectionner un nombre limité d'enjeux. Enfin, un dernier s'est réuni suite à l'atelier sur les actions pour valider ces dernières puis les hiérarchiser.

Un comité de pilotage sera probablement monté au cours de l'automne 2022 afin de suivre la démarche sur le plus long terme.

## I. État des lieux de la TVB sur le territoire

- Un territoire au patrimoine naturel riche et diversifié

Côte Ouest Centre Manche est un territoire rural, d'une superficie de 487km<sup>2</sup>, qui se situe au Centre Ouest du département de la Manche et qui regroupe 30 communes. Bocage, monts, tourbières, marais, landes et littoral s'y associent pour former une mosaïque paysagère unique qui abrite une biodiversité relativement riche et préservée.



*Carte des espaces protégés sur le territoire de la CC COCM*

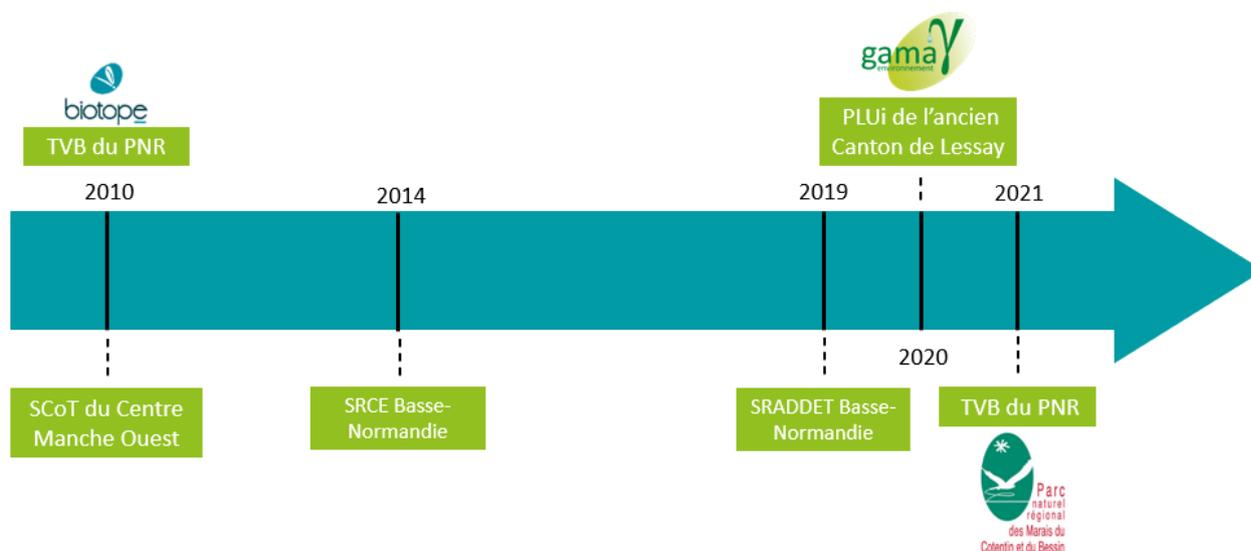
Le Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin (PNR MCB) s'étend sur l'ensemble du territoire à l'exception de Bretteville-sur-Ay, Geffosses et quelques communes historiques de la Haye. Les périmètres d'inventaire et de protection y sont nombreux et recouvrent 20% de la CC COCM. En effet, 2 Réserves Naturelles Nationales (RNN), 33 ZNIEFF de type I, 6 ZNIEFF de type II, 5 sites Natura 2000 (4 zones spéciales de conservation et 1 zone de protection spéciale, une zone humide RAMSAR, un arrêté de protection de biotope, 5 sites du Conservatoire du littoral ainsi que 4 Espaces Naturels Sensibles (ENS) contribuent à la préservation et à la mise en valeur de la biodiversité locale. À ces espaces protégés viennent s'ajouter des milieux de nature ordinaire aussi divers qu'importants pour les espèces du territoire.

Du point de vue de la biodiversité, ce sont près de 1500 espèces ou sous-espèces végétales qui ont été recensées depuis 2000 sur le PNR MCB. Cette diversité remarquable s'explique à la fois par la diversité des milieux et des types de sols (tourbeux/minéral, acide/alcalin etc.). De même, la faune est largement représentée sur le territoire, et cela pour l'ensemble des taxons (Parc Naturel des Marais du Cotentin et du Bessin, 2022). La commune de Lessay abrite notamment la plus grande colonie d'Azuré des Mouillères (*Maculinea alcon alcon*) de Basse-Normandie, espèce de

papillon protégée au niveau national (Conservatoire du Littoral, 2022). Ce patrimoine naturel est au cœur des enjeux de la TVB.

- Historique de la TVB sur le territoire

En 2010, les continuités écologiques ont été identifiées pour la première fois dans le cadre du SCoT du Centre Manche Ouest. La même année, le PNR MCB a chargé le bureau d'étude Biotope d'établir son diagnostic TVB. Depuis 10 ans, divers travaux ont porté sur cette Trame à différentes échelles du territoire. Leur chronologie apparaît dans la figure ci-dessous.



*Frise chronologique des démarches d'identification de la TVB incluant le territoire de la COCM*

L'élaboration de la stratégie TVB faisant l'objet de ce rapport s'est inspirée du SRADDET de Basse-Normandie de 2019 ainsi que du travail effectué par le PNR MCB qui s'est terminé début 2022. Bien que le diagnostic se veuille intégrateur des documents de planification de plus grande échelle, les éléments figurant dans le SCoT du Centre Manche Ouest n'ont pas été repris. Effectivement, du fait de son ancienneté, les données ne sont plus d'actualité et il ne serait pas pertinent de les prendre en compte.

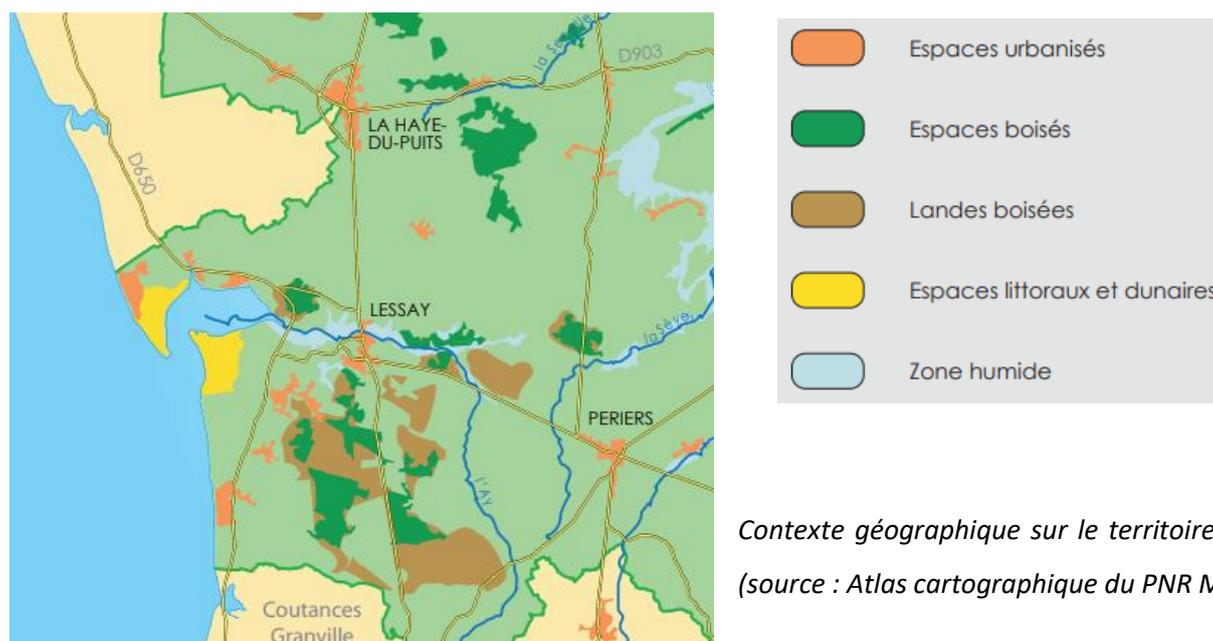
- Méthodologie retenue

Il n'existe pas de méthode universelle qui réponde parfaitement aux enjeux soulevés par les continuités écologiques. Chaque collectivité élabore une stratégie d'identification de la TVB en fonction de ses moyens et des données qui lui sont accessibles. Comme indiqué précédemment, de nombreuses études se sont déjà intéressées à la TVB sur le territoire de la CC COCM. Ainsi, il existe déjà des données conséquentes en termes de paysage, de qualité des milieux, d'occupation du sol ou encore de présence d'espèces. La diversité des associations et structures environnementales sur le territoire permet une vue d'ensemble sur les données nécessaires à l'identification des continuités écologiques locales. La durée de l'étude se limitant à 6 mois, la méthode retenue ne doit pas nécessiter de nouvelles collectes de données sur le terrain. C'est pourquoi la méthode des Infrastructures vertes et bleues a été sélectionnée.

Cette approche allie les données géographiques et écologiques du territoire aux capacités de déplacement de groupes d'espèces. Plutôt que de cibler un nombre restreint d'espèces, cette méthode cherche à prendre en compte des groupes d'espèces dont les besoins en termes de déplacement sont similaires. Fondée sur les grands principes de l'écologie du paysage, elle requiert une utilisation poussée des systèmes d'information géographique. Trois étapes sont nécessaires pour le diagnostic de la TVB : l'identification des réservoirs, l'identification des corridors puis l'identification des éléments fragmentants.

### Choix des sous-trames

Au sein du territoire étudié, on rencontre une diversité de milieux écologiques qui s'organisent en sous-trames. Ces éléments forment, par recoupement, le réseau écologique global. Généralement, ce sont entre 3 et 10 sous-trames qui sont prises en compte selon les enjeux propres au territoire et la disponibilité des données. Ces sous-trames sont notamment obtenues par reclassement des données d'occupation du sol en différentes catégories : terres arables, forêt, prairies, zones résidentielles, etc. Les milieux les plus représentés constituent les sous-trames et doivent être cohérents avec le SRADDET. Sur le territoire de la COCM, **6 unités paysagères** sont dominantes : le bocage, les zones humides, les milieux aquatiques, les boisements, les landes et le littoral.



*Contexte géographique sur le territoire de la CC COCM  
(source : Atlas cartographique du PNR MCB, 2007)*

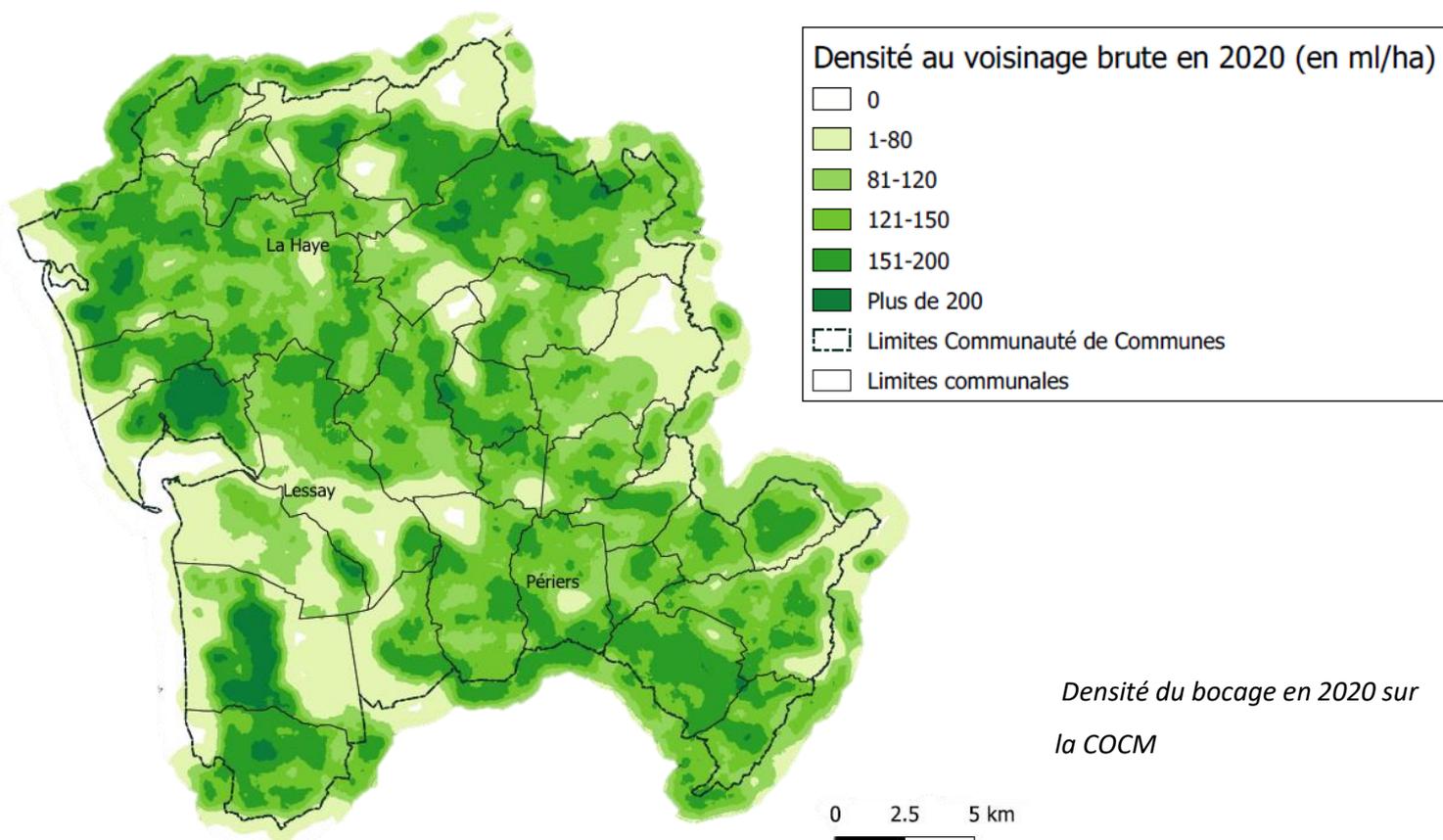
Par ailleurs, le SRADDET de Basse-Normandie base sa TVB sur 6 sous-trames : aquatique, humide, boisée, boisée et milieux ouverts, milieux ouverts et littorale. Il existe ainsi une cohérence entre la TVB identifiée sur le territoire de la CC COCM et celle identifiée à l'échelle de la Région. La différence réside dans la sous-trame bocagère qui vient reprendre les milieux ouverts du document supérieur tout en y incluant les haies. D'autre part, les milieux de landes, fortement représentés sur le territoire et composés à la fois de milieux ouverts et boisés, apportent une caractérisation plus fine et précise que les sous-trames du SRADDET.

## Identification des réservoirs

Les cœurs de nature sont généralement identifiés à partir des zonages d'inventaires, réglementaires, de gestion ou de préservation. L'identification des réservoirs a été adaptée à chacune des sous-trames en fonction des données disponibles et des dires d'experts.

- **Sous-trame bocagère**

Le bocage constitue un paysage qui se situe à l'interface entre habitat naturel et habitat anthropisé. Il fait partie des habitats les plus stables au sein des paysages agricoles. Ils fournissent à la fois nourriture et refuge aux organismes vivants. La photographie aérienne est un moyen communément employé pour la détermination du réseau de haies sur un territoire. Une première étape a consisté en la réalisation d'un inventaire exhaustif des haies à partir de la BD Haies de l'IGN sur le département de la Manche. Une première vérification a été réalisée par le PNR MCB grâce à l'ortho-photo de 2019. Celle-ci a eu pour objectif de vérifier la cohérence entre les haies indiquées par l'IGN et celles réellement présentes sur le terrain. Un travail similaire a été effectué pour les communes non incluses dans le périmètre du PNR MCB mais appartenant à la CC COCM. La densité bocagère en mètres linéaires par hectare a été calculée sur tout le territoire.



Comme pour la TVB du PNR MCB, ce sont toutes les zones où la densité bocagère est supérieure à 155ml/ha qui ont été retenues comme réservoirs bocagers. Il est nécessaire de maintenir un minimum de 105ml/ha pour conserver les caractéristiques du bocage. En-dessous de ce seuil, la faune et la flore attachées au milieu disparaissent. Un bocage est qualifié de « très dense » lorsque sa densité dépasse 100ml/ha. Toutefois, le territoire étant très fortement bocager, si l'on fixe le seuil à 100ml/ha, la quasi-totalité du périmètre constitue un réservoir bocager. Or, l'objectif est

de faire apparaître les corridors bocagers ainsi que les éléments fragmentants. C'est pourquoi un seuil supérieur de 155ml/ha, permettant à la fois visibilité et représentativité, a été retenu pour la sous-trame bocagère de la CC COCM.

- [Sous-trame boisée](#)

La BD Forêt de l'IGN a servi de données initiales pour l'identification des réservoirs boisés. Un premier affinage a été réalisé en supprimant les milieux de landes et de peupleraies. Par la suite, les boisements de moins de 2ha ont été supprimés après discussion avec des agents du PNR MCB. Une vérification a ensuite été effectuée sur la photo aérienne de 2019. Celle-ci avait pour objectif d'identifier les forêts trop digitalisées (inverse de compactes) et ouvertes pour les enlever de la couche. Enfin, une distinction a été faite entre les boisements de feuillus, qualifiés de réservoirs principaux, et ceux de conifères, qualifiés de réservoirs secondaires. Une dernière comparaison a été effectuée entre les boisements réservoirs et les massifs forestiers indiqués sur la Carte de Cassini, première carte topographique à l'échelle de la France.

Les bois de taille inférieure jouant également un rôle pour les espèces inféodées au milieu forestier, ils ont été conservés en tant qu'espaces relais. Un filtre de surface a été appliqué pour ne conserver que les bois compris entre 0,5ha et 2ha.

- [Sous-trame humide](#)

Les réservoirs humides retenus sont issus de la couche de l'inventaire des zones humides de la DREAL Normandie. Un premier filtre y est appliqué en ne gardant que les zones humides « fiables » et « très fiables ». Par la suite, les habitats humides des sites Natura 2000 y sont ajoutés. Enfin, les entités de type « Autre », « culture, labour », « Drainage agricole », « Non défini », « Parcs jardins », « Peupleraie ou enrésinement » et « Remblais » sont retirés.

- [Sous-trame aquatique](#)

L'ensemble des cours d'eau de la Police de l'eau constituent les réservoirs aquatiques.

- [Sous-trame littorale](#)

Une première étape a consisté à prendre en compte les ZNIEFF de type I situées sur la côte et d'y ajouter les habitats littoraux des sites Natura 2000 côtiers. Dans un second temps, un recoupement a été effectué avec la couche d'occupation du sol réalisée par le PNR MCB et plus précise que CORINE LAND COVER. Seuls les milieux littoraux de cette couche (« Dune », « Espace maritime », « Estuaire », « Pré salé et schorre », « Surface eau » et « Tourbière ») se situant dans les deux zonages évoqués précédemment ont été retenus. Enfin, les réservoirs restants ont été divisés en trois catégories : dunes, plages et havres.

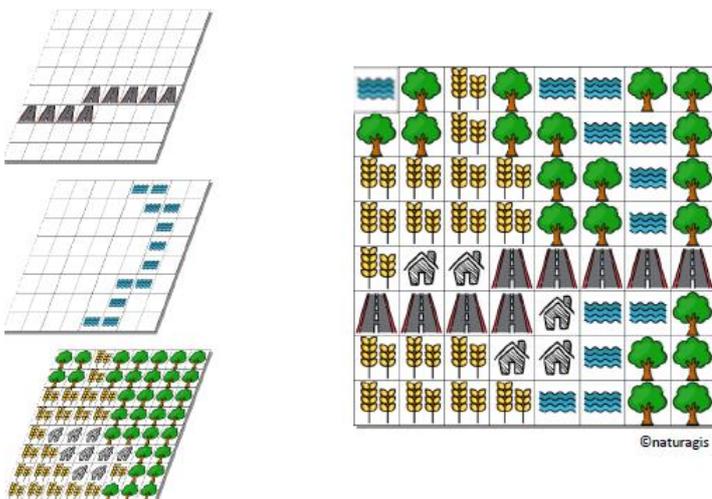
- Sous-trame landicole

Les réservoirs landicoles correspondent à ceux identifiés par le PNR dans le cadre de l'élaboration de sa TVB. Ils sont notamment issus de la couche d'occupation du sol du PNR dans laquelle ont été sélectionnés les habitats de lande boisée, lande humide, lande humide boisée ainsi que les tourbières situées à l'intérieur de ces milieux. Comme pour les réservoirs littoraux, ils ont été reclassés en lande boisée, lande ouverte humide et lande ouverte. Un filtre de surface/compacité, créé par le PNR MCB, a ensuite été appliqué afin d'éliminer les espaces non favorables à la présence de populations. L'ensemble des milieux de landes exclus par ce filtre a été classé en tant qu'espaces relais.

### Identification des corridors

Cette étape fait grandement appel aux traitements géomatiques des données. Dans le cadre de cette étude, c'est le plugin de QGIS 'Biodispersal' qui a été employé. Il s'agit d'un outil développé par des chercheurs de l'INRAE qui permet de modéliser les continuités écologiques via le calcul d'aires potentielles de dispersion des espèces. C'est une méthode qui se base sur la perméabilité des milieux, c'est-à-dire sur le caractère plus ou moins favorable des milieux à permettre le déplacement des espèces. Par exemple, un champ de maïs sera beaucoup plus perméable au déplacement d'un hérisson qu'une prairie.

Une première étape d'utilisation du plugin consiste à sélectionner la dimension des mailles de travail. Des mailles de 25m par 25m ont été choisies puisqu'elles conviennent à une étude à l'échelle intercommunale. Ensuite, il faut hiérarchiser les différentes couches supports pour chacune des sous-trames. Pour cette étude, les couches prises en compte sont l'occupation du sol du PNR MCB, les cours d'eau, les routes principales, les routes moyennes et les petites routes. Pour l'ensemble des sous-trames, l'occupation du sol constitue la couche de base. Celle-ci est d'abord recouverte par les cours d'eau, puis les petites routes, puis les moyennes routes et enfin par les routes principales. Les routes principales prévalent donc sur les cours d'eau par exemple.



*Superposition des couches d'intérêt comme paramétrage du plugin Biodispersal*

Pour cette étude, il a été décidé de ne pas sélectionner une espèce cible par sous-trame afin de ne pas omettre les besoins des autres espèces. D'autre part, il est impossible de représenter les continuités écologiques pour l'ensemble des espèces. Toutefois, un compromis existe en prenant en compte des cortèges d'espèces aux capacités de dispersions proches pour chacune des sous-trames. Des catégories d'espèces ont été établies en fonction de leur capacité de dispersion (quelques dizaines de mètres, quelques centaines de mètres et quelques kilomètres). Sur l'exemple des landes, le Criquet des Ajoncs est représentatif des espèces parcourant quelques dizaines de mètres, le Triton marbré pour celles parcourant quelques centaines de mètres et l'Azuré des Mouillères pour celles parcourant plus d'un km.



Quelques exemples d'espèces pouvant être prises en compte pour la détermination des corridors de la sous-trame landicole (à gauche : Criquet des Ajoncs ; au centre : Triton marbré ; à droite : Azuré des Mouillères)

Un animal privilégiera la traversée d'espaces qui nuiront le moins possible à sa survie. À chaque entité d'occupation du sol est alors affecté un coefficient de friction (ou score de résistance aux déplacements) R en fonction du cortège d'espèces considéré. Plus ce coefficient est élevé, plus le déplacement sera compliqué pour l'animal.

Niveau de perméabilité	Coefficient de friction
Milieu de vie	1 à 2
Milieu attractif	3 à 10
Milieu indifférent ou faiblement attractif	10 à 25
Milieu hostile	25 à 50
Milieu très hostile	50 à 100
<b>Milieu infranchissable</b>	<b>10000</b>

Classes de perméabilité et coefficients de friction associés (Source : Biotope, 2012)

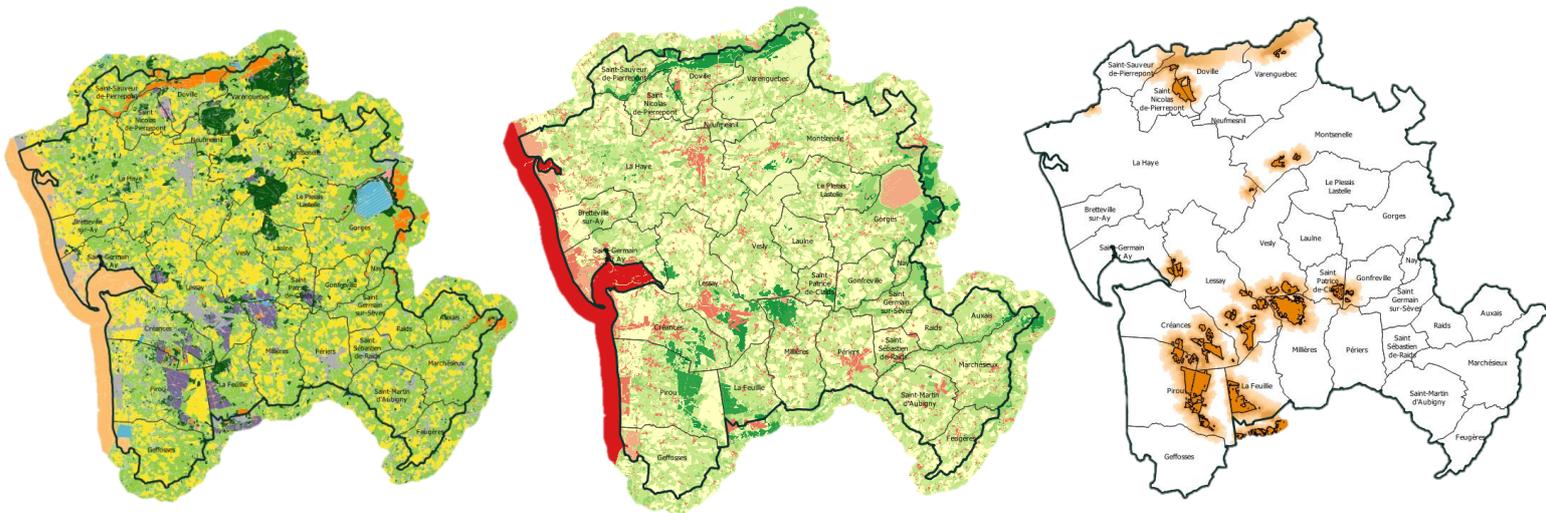
Les coefficients retenus par la Communauté de communes figurent ci-dessous.

Typologie d'occupation du sol	Sous-trame bocagère	Sous-trame boisée	Sous-trame humide	Sous-trame landicole	Sous-trame littorale
Boisement	10	1	25	25	30
Boisement feuillus	10	1	25	25	30
Boisement feuillus humide	10	2	5	25	30
Boisement feuillus ouvert	7	1	15	17	30
Boisement feuillus ouvert humide	7	3	3	15	30

Boisement humide	10	9	5	17	30
Boisement mixte	10	2	25	25	30
Boisement mixte humide	10	3	5	17	30
Boisement mixte ouvert	7	1	15	15	30
Boisement mixte ouvert humide	7	5	3	12	30
Boisement résineux	40	2	25	25	30
Boisement résineux humide	35	5	7	17	30
Boisement résineux ouvert	7	3	20	20	30
Boisement résineux ouvert humide	7	5	5	12	30
Coupe forestière	25	4	10	12	30
Cours d'eau	2	25	30	15	30
Culture	30	30	30	30	30
Dune	50	30	50	50	1
Espace maritime	10000	10000	10000	10000	10
Estuaire	10000	10000	10000	10000	1
Formation arbustive	10	15	15	12	15
Formation arbustive humide	10	17	3	10	10
Fourrés	10	10	10	12	15
Fourrés humides	10	12	3	10	15
Friche	25	15	10	12	20
Friche humide	20	12	2	10	20
Gabion	50	50	2	50	10
Lande	15	15	10	1	20
Lande boisée	35	4	35	4	20
Lande humide	15	15	1	1	15
Lande humide boisée	30	4	3	2	17
Mer	10000	10000	10000	10000	50
Mielle	30	30	30	20	15
Miscanthus	15	50	30	30	30
Prairie	5	25	5	10	30
Prairie humide	3	25	1	7	30
Prairie permanente	1	20	5	10	30
Prairie permanente humide	3	20	1	7	30
Prairie temporaire	5	25	5	15	30
Prairie temporaire humide	5	25	2	15	30
Pré salé et schorre	50	25	50	50	1
Routes principale	50	50	50	50	50
Routes moyenne	30	30	30	30	30
Petite route	20	20	20	20	20
Sol nu	20	30	30	30	30
Surface en eau	50	20	2	50	5
Tourbière	3	20	1	1	20
Verger	3	12	10	15	30
Zone artificielle	1000	1000	1000	1000	1000

Enfin, l'impact de certains facteurs est pris en compte pour essayer au maximum de se rapprocher de la réalité. Lors de cette étape, les zones urbaines ainsi que la proximité des routes viennent impacter négativement les déplacements. À l'inverse, la présence de haies vient impacter positivement le déplacement des espèces forestières car celles-ci favorisent leur passage.

Une fois toutes ces étapes réalisées, il reste à convenir d'une capacité de dispersion maximale, c'est-à-dire de l'étendue maximale des corridors depuis les réservoirs. Celle-ci a été choisie de manière à correspondre à des espèces pouvant parcourir au maximum 2,5km. Ce seuil est adapté à l'échelle intercommunale. Par la suite, un gradient de couleur est appliqué afin de différencier les classes d'espèces ayant des capacités de dispersion variées. Biodispersal, grâce à tous ces paramètres, identifie alors seul les potentiels corridors de déplacement pour chacune des sous-trames en partant des réservoirs précédemment déterminés.



*Différentes étapes d'identification des corridors par Biodispersal sur l'exemple de la lande : à gauche : couche d'occupation du sol ; au centre : couche des coefficients de friction ; à droite : réservoirs et corridors*

Le gradient de couleur pour la carte centrale va du vert foncé pour les milieux les plus perméables au rouge pour les milieux les plus imperméables. On peut voir sur cet exemple que les milieux de lande indiqués en violet sur la carte de gauche, ressortent en vert foncé sur la couche des coefficients de friction car il s'agit des milieux les plus favorables au déplacement des espèces inféodées aux landes. Au contraire, les zones urbaines, colorées en gris à gauche, apparaissent en rouge sur la carte centrale. Enfin, on peut observer que l'étendue des corridors dépend des milieux traversés. En effet, on peut noter la présence d'un long corridor au Nord du territoire le long des Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Cette longueur s'explique par la présence de tourbières (indiquées en orange à gauche) qui sont propices au déplacement des espèces inféodées aux landes. À l'inverse, les corridors sont très courts le long de l'axe routier Lessay-Coutances au niveau de la Feuillie. La présence de cette route interfère grandement avec le passage potentiel des espèces.

### Identification des éléments fragmentants

La dernière étape consiste en l'identification des éléments fragmentants. La plupart des documents de planification à l'échelle régionale identifient les infrastructures linéaires de transport (routes, rails, etc.) ainsi que les obstacles sur

les cours d'eau comme principales sources de fragmentation. À ces éléments s'ajoutent les phénomènes d'urbanisation et d'artificialisation des sols qui ont un impact conséquent sur les déplacements de la faune. Dans le cadre de cette étude, l'ensemble de ces éléments ont été pris en compte. Le territoire n'étant pas desservi par le train, seules les routes sont considérées en tant qu'infrastructures linéaires de transport. Celles-ci ont été reclassées en trois catégories en fonction de leur fréquentation quotidienne : routes principales, routes moyennes et petites routes. Elles sont issues de la BD Topo de l'IGN. Concernant les zones urbanisées, les éléments retenus proviennent de la couche d'occupation du sol du PNR MCB. Enfin, pour les obstacles à l'écoulement, les données ont été fournies par les techniciens rivière de la CC COCM ainsi que par un agent de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Douve-Taute. À l'issue de ces étapes, des cartes ont été obtenues pour l'ensemble des sous-trames et il a été possible de mettre en forme une carte bilan de la TVB sur le territoire.

# Les cartes

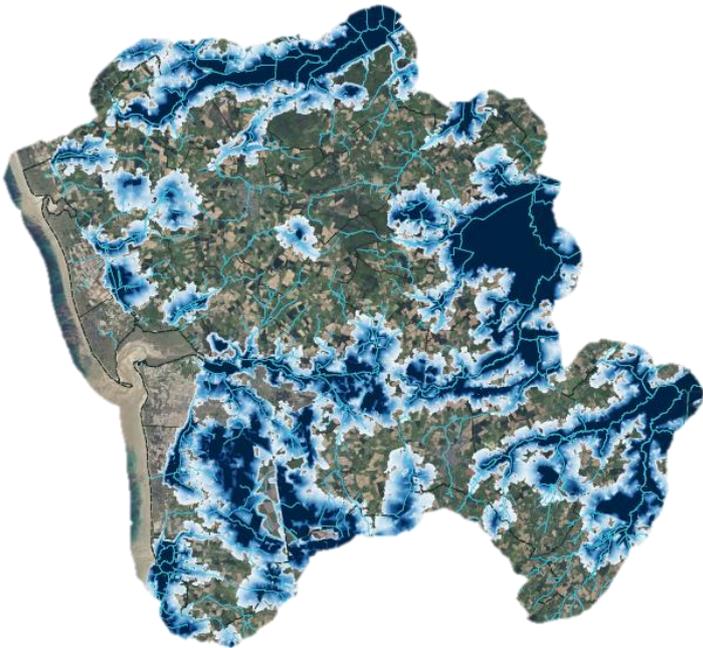


## Éléments de la sous-trame bocagère:

Limites de la Communauté de communes COCM	<b>Corridors écologiques</b>
Limites communales	Capacité de dispersion depuis un réservoir bocagère
<b>Réservoirs de biodiversité</b>	Nulle
Réservoirs bocagers	Faible (<100m)
	Moyenne (100m à 1km)
	Forte (1km à 2,5km)

## Éléments de la sous-trame boisée:

Limites Communauté de communes	<b>Corridors écologiques</b>
Limites communales	Bois relais
<b>Réservoirs de biodiversité</b>	Capacité de dispersion depuis un réservoir boisé
Réservoirs principaux	Nulle
Réservoirs secondaires	Faible (<100m)
	Moyenne (100m à 1km)
	Forte (1km à 2,5km)

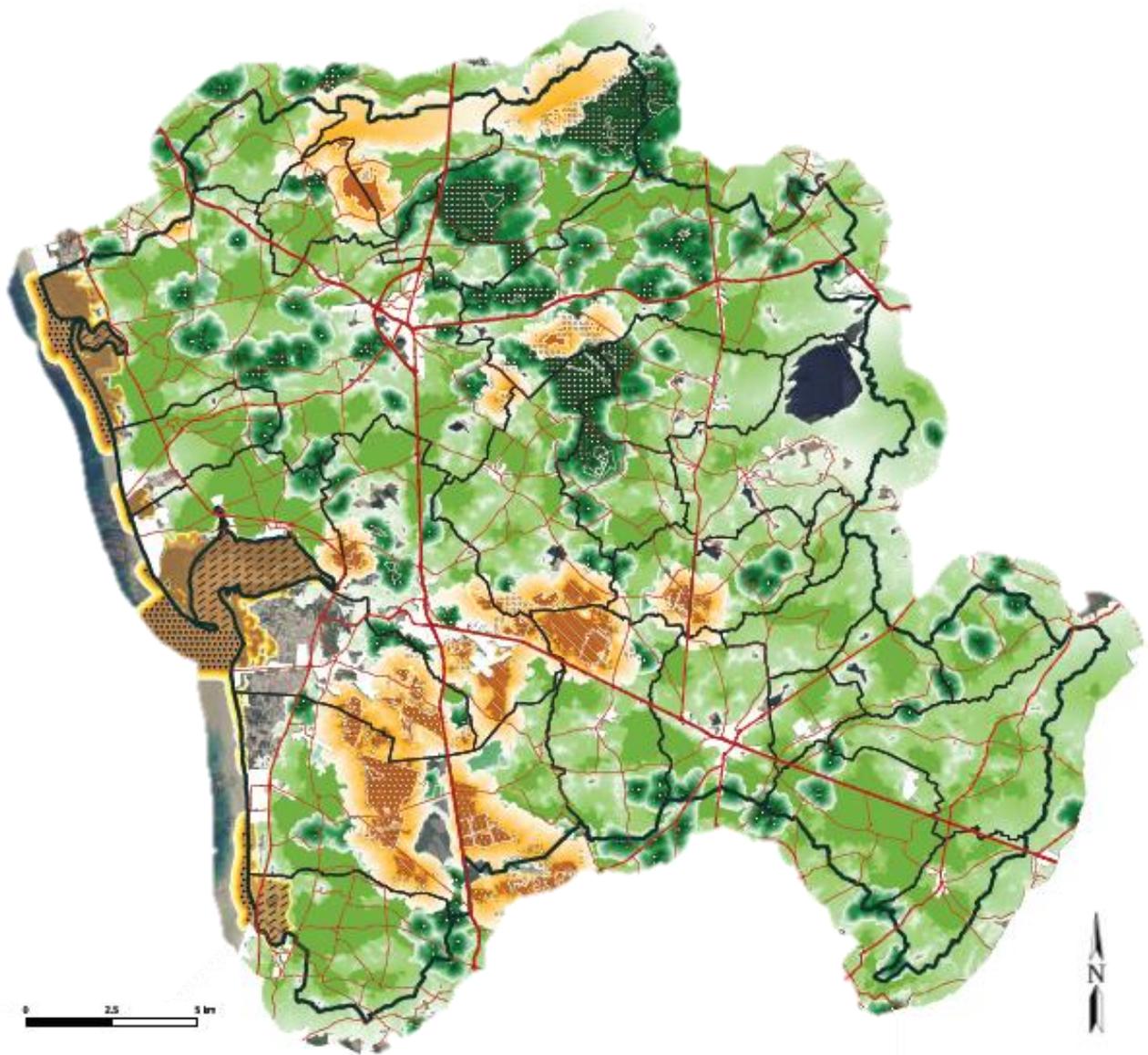


## Éléments de la sous-trame aquatique et milieux humides:

Limites de la Communauté de communes COCM	<b>Corridors écologiques</b>
Limites communales	Cours d'eau
<b>Réservoirs de biodiversité</b>	Capacité de dispersion depuis les réservoirs
Cours d'eau	Nulle
Réservoirs humides	Faible (<250m)
	Moyenne (250m à 750m)
	Forte (750m à 1,5km)

## Éléments de la sous-trame littoral et lande:

Limites de la Communauté de communes COCM	<b>Corridors écologiques</b>	Capacité de dispersion depuis un réservoir littoral
Limites communales	Capacité de dispersion depuis un réservoir landicole	Nulle
<b>Réservoirs de biodiversité</b>	Nulle	Faible (<100m)
Réservoirs landicoles	Faible (<100m)	Moyenne (100m à 500m)
Réservoirs littoraux	Moyenne (100m à 1km)	Forte (500m à 1km)
	Forte (1km à 2,5km)	



## Éléments de la Trame verte

- Limites Communauté de communes
- Limites communales

### Réservoirs de biodiversité

#### Réservoirs littoraux

- Dune
- Havre
- Plage

#### Réservoirs landicoles

- Lande boisée
- Lande ouverte
- Lande ouverte humide

- Réservoirs boisés principaux
- Réservoirs boisés secondaires
- Réservoirs bocagers

### Corridors écologiques

#### Capacité de dispersion depuis un réservoir littoral

- Nulle
- Faible (100m)
- Moyenne (100m à 500m)
- Forte (500m à 1km)

#### Capacité de dispersion depuis un réservoir landicole

- Nulle
- Faible (<100m)
- Moyenne (100m à 1km)
- Forte (1km à 2,5km)

#### Capacité de dispersion depuis un réservoir boisé

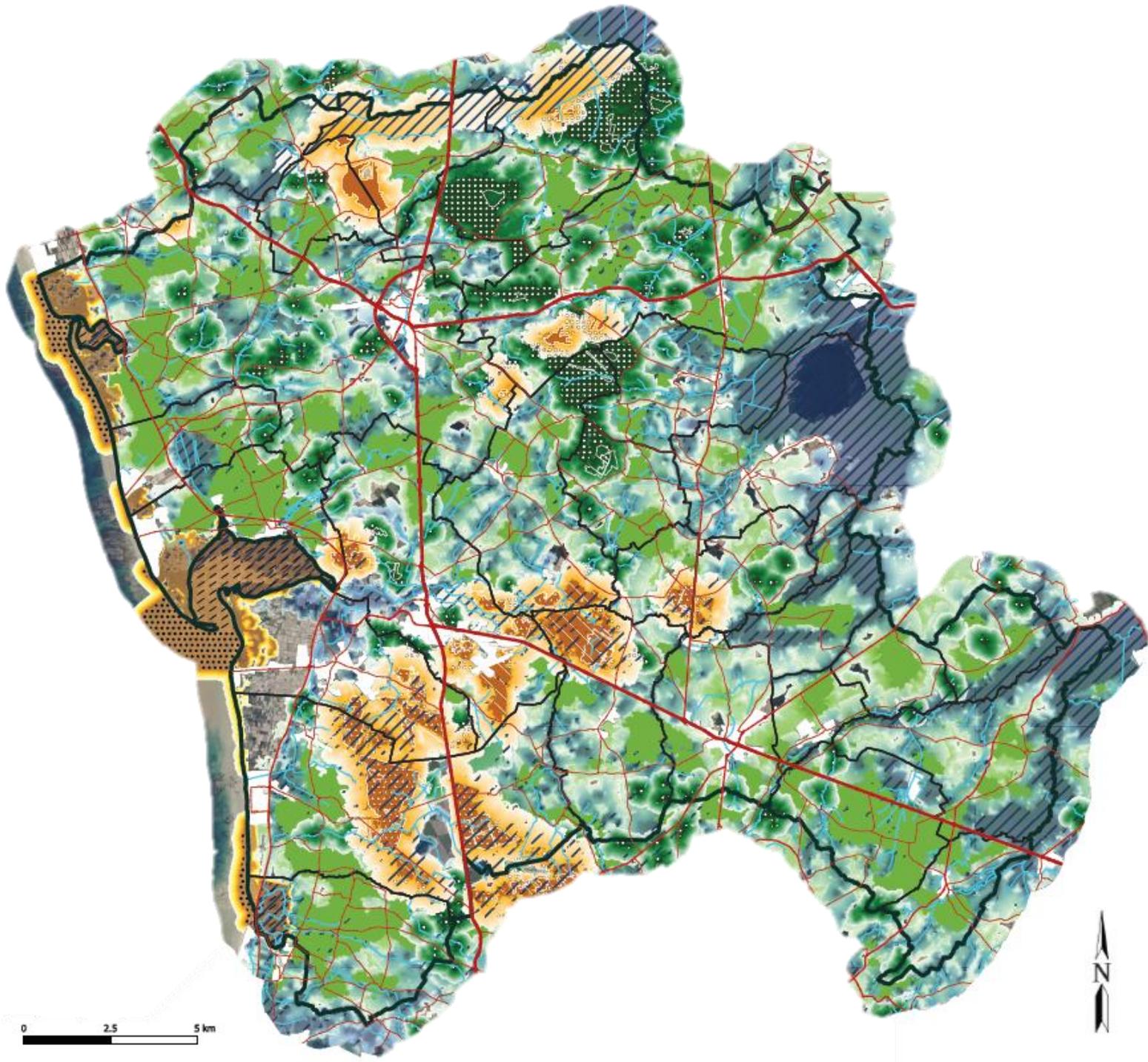
- Nulle
- Faible (<100m)
- Moyenne (100m à 1km)
- Forte (1km à 2,5km)

#### Capacité de dispersion depuis un réservoir bocager

- Nulle
- Faible (<100m)
- Moyenne (100m à 1km)
- Forte (1km à 2,5km)

### Éléments fragmentants

- Zones urbanisées
- Routes importantes
  - Routes principales
  - Routes moyennes
  - Petites routes



## Éléments de la Trame verte et bleue

- Limites Communauté de communes
- Limites communales

### Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau
- Réservoirs littoraux
  - Dune
  - Havre
  - Plage
- Réservoirs landicoles
  - Lande boisée
  - Lande ouverte
  - Lande ouverte humide
- Réservoirs boisés principaux
- Réservoirs boisés secondaires
- Réservoirs humides
- Réservoirs bocagers

### Corridors écologiques

- Cours d'eau
- Capacité de dispersion depuis un réservoir littoral
  - Nulle
  - Faible (100m)
  - Moyenne (100m à 500m)
  - Forte (500m à 1km)
- Capacité de dispersion depuis un réservoir landicole
  - Nulle
  - Faible (<100m)
  - Moyenne (100m à 1km)
  - Forte (1km à 2,5km)
- Capacité de dispersion depuis un réservoir boisé
  - Nulle
  - Faible (<100m)
  - Moyenne (100m à 1km)
  - Forte (1km à 2,5km)
- Capacité de dispersion depuis un réservoir humide
  - Nulle
  - Faible (<250m)
  - Moyenne (250m à 750m)
  - Forte (750m à 1,5km)
- Capacité de dispersion depuis un réservoir bocager
  - Nulle
  - Faible (<100m)
  - Moyenne (100m à 1km)
  - Forte (1km à 2,5km)

### Éléments fragmentants

- Obstacles à l'écoulement
  - Franchissables sans difficulté
  - Franchissables avec risque de retard
  - Difficilement franchissables
  - Très difficilement franchissables
  - Obstacles infranchissables
  - Franchissabilité inconnue
- Routes importantes
  - Routes principales
  - Routes moyennes
  - Petites routes
  - Zones urbanisées

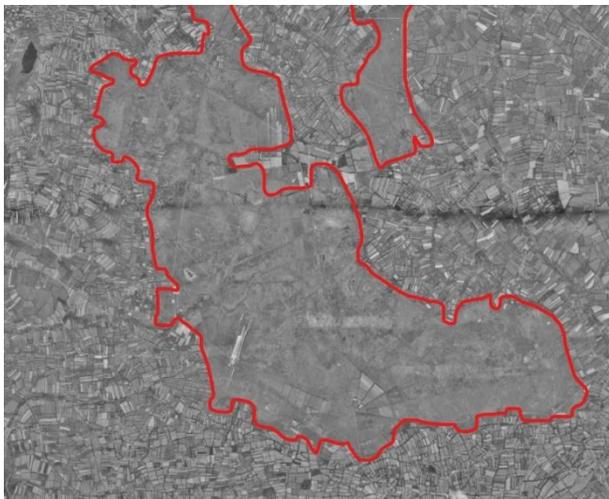
## Interprétation des cartes

Les corridors et réservoirs bocagers recouvrent à eux-seuls plus de 90% de la Communauté de communes. Seules quelques zones ne sont pas incluses dans la sous-trame : les mielles sur la côte ouest, les communes principales (Périers, La Haye-du-Puits et Lessay), la tourbière de Baupte à l'est sur la commune de Gorges ainsi que le domaine Pierre Jean où est menée une activité agricole intensive sur de grandes surfaces. Les haies, par la multitude de services écosystémiques qu'elles fournissent, sont cruciales à la fois pour l'Homme et pour les espèces animales et végétales. Le fonctionnement du bocage, au cœur des enjeux de la TVB, repose sur la connexion entre les patches d'habitat. Les haies assurent donc un lien primordial entre les boisements, les prairies et les cours d'eau et contribuent ainsi à la dispersion de multiples taxons. Par ailleurs, elles jouent un rôle majeur dans le piégeage de matière polluantes, problématique toujours d'actualité. Enfin, outre ces multiples fonctions, le bocage a toujours constitué un vecteur puissant d'identité régionale en Normandie. Cependant, cette sous-trame subit de nombreuses menaces, que ce soit sur le territoire d'étude ou à plus grande échelle. Bien que la Manche constitue le département français à la plus grande densité bocagère à l'hectare avec 91 mètres linéaires/ha (ml/ha) en 2012, c'est dans le Centre Manche qu'ont été enregistrés les plus importantes érosions de haies entre 2006 et 2010. De plus, la vitesse de diminution de la connectivité est deux fois plus élevée au cours de cette période par rapport à celle de 1972 à 1984. Cela s'explique notamment par le fait que le bocage étant plus dense à cette époque, le niveau de connectivité demeure élevé malgré l'érosion grandissante. Réciproquement, le bocage actuel étant relictuel, il se délite plus rapidement. Toutefois, il est possible de développer un bocage à larges mailles (synonyme d'une connectivité relativement correcte) tout en ayant une faible densité. Enfin, le phénomène de remembrement n'est pas l'unique cause de ce déclin. En effet, les arasements individuels furent aussi destructeurs. Ceux-ci s'expliquent par un changement des fonctionnalités de la haie pour les agriculteurs qui n'en exploitent plus systématiquement le bois et qui y voient davantage de contraintes que de bénéfices. Afin d'inverser la tendance du bocage et avant d'entreprendre des programmes de replantation de haies à travers le territoire, il est essentiel d'affiner les connaissances et d'acquérir des données aussi exhaustives que possible sur l'état de celles-ci.

Comme indiqué précédemment, le réseau bocager forme des corridors pour la sous-trame boisée. Il apparaît donc essentiel de travailler conjointement sur ces deux sous-trames. Aujourd'hui, les boisements représentent 10% du territoire de la CC COCM, contre 5% sur l'ensemble du département, qui est le moins boisé de France. D'après les photos aériennes de l'IGN, ce taux de boisement a très peu évolué depuis les années 1950. Cependant l'arrivée d'un nouveau phénomène de boisement des terres agricoles à des fins cynégétiques a été constaté. Cette récente tendance, rapportée par les élus locaux, pourrait avoir différents effets sur la sous-trame boisée. D'une part, ces espaces pourraient constituer de nouveaux refuges pour les espèces inféodées aux milieux boisés. D'autre part, la fermeture de ces milieux par des systèmes de clôtures s'opposerait au passage de certaines espèces dans un sens comme dans un autre. Une seconde problématique qui touche la sous-trame boisée est le manque d'hétérogénéité d'essences au sein des forêts du territoire. Effectivement, la quasi-totalité des boisements de feuillus et mixtes se concentrent au nord du territoire. Les autres boisements sont pour la plupart des landes de pins maritimes, comme les Landes de Lessay. Ces milieux, particulièrement pauvres en termes de diversité d'essences, abritent une

biodiversité plus faible que dans les boisements mixtes ou de feuillus plus âgés. Une prise de conscience naît progressivement auprès des acteurs et élus du territoire quant à ce sujet.

Sur le territoire, les landes sont majoritairement présentes dans la moitié sud. Le plus grand complexe constitue les « Landes de Lessay » qui se composent de différents secteurs répartis sur plusieurs communes. En 1824, l'ensemble de ces sites étaient connectés sur un total de 4260 hectares. À l'heure actuelle, les fragments restants sont séparés par des parcelles agricoles, par des zones d'habitations et également par les routes départementales qui relient Lessay à Périers et Lessay à Coutances. Ces milieux sont en grande partie boisés avec des pins maritimes et sur certains secteurs comme les landes de Millières ou au niveau des pares-feux, il s'agit de lande rase à bruyère et ajoncs. Ces landes font partie du réseau Natura 2000 et certains sites bénéficient d'une protection plus élevée tels que la Tourbière de Mathon, classée Réserve nationale ou la Mare de Sursat, classée Réserve biologique. Ces milieux ont subi une forte fragmentation depuis la seconde guerre mondiale, notamment pour la transformation en terres agricoles. L'exemple de la lande de La Feuillie apparaît sur les photos suivantes :



*Évolution de la lande de la Feuillie entre 1950 (à gauche) et 2020 (à droite) en photo aérienne*

En 1950, les landes de la Feuillie couvraient 2300ha et aujourd'hui, il n'en reste que 840ha répartis en de nombreux sites. La surface totale a donc été divisée par 2,7 en l'espace de 70 ans. Les parcelles agricoles observables sur la photo de droite au centre sont des parcelles où est pratiquée une agriculture intensive. Il s'agit de la même « zone blanche » du Domaine Pierre Jean, qui ressort de la sous-trame bocagère. La présence de la départementale vient ajouter une fragmentation supplémentaire entre les moitiés est et ouest de la lande.

Concernant le littoral, la carte de la Trame verte met en lumière une discontinuité du continuum des milieux littoraux au niveau des zones artificialisées. L'une des options consisterait à créer de nouveaux corridors en arrière de ces zones, notamment à travers les mielles. Ces milieux sont particulièrement fragiles et subissent une double menace grandissante. D'une part, la fréquentation touristique est largement concentrée sur le littoral et entraîne des piétinements importants de la végétation, surtout en haute-saison. D'autre part, l'évolution du trait de côte s'intensifie et vient exercer une seconde pression sur ces milieux. Celui-ci recule progressivement le long de la côte alors qu'il progresse à l'intérieur des havres. En effet, le cordon dunaire est particulièrement sensible à l'érosion et le fort taux de poldérisation accentue le risque de submersion future. De plus, il existe 19 000 ha de marais et terres

agricoles qui se situent sous le niveau de la mer (jusqu'à moins 2 mètres) dans la Cotentin (PNR MCB, 2022). Toutes ces raisons font de la sous-trame littorale un milieu à surveiller et à préserver dans un contexte de changement climatique et d'intensification de l'activité touristique.

Les sous-trames aquatiques et humides, quant à elles, revêtent aussi d'une grande importance sur le territoire. En effet, les enjeux liés aux zones humides sont nombreux et concernent différentes problématiques : la ressource en eau, l'activité agricole, la qualité de l'eau ou encore la gestion de ces milieux. Par ailleurs, les cours d'eau sont largement segmentés par de multiples ouvrages qui nuisent à la libre circulation des espèces et des sédiments. La CC COCM mène d'ores et déjà un programme de restauration des cours d'eau dont la poursuite est une volonté des élus et participera à l'amélioration de la Trame bleue.

La carte finale démontre clairement la richesse naturelle du territoire qui est unique et constitue une raison supplémentaire de le préserver. Une fois les cartes réalisées, l'étape suivante a consisté à mobiliser les acteurs du territoire afin qu'ils donnent leur avis sur la méthodologie employée. Ce travail précède l'identification des enjeux de manière collaborative.

## II. Identification des enjeux de la TVB

- La mobilisation des acteurs

La démarche TVB doit être le fruit d'un travail collaboratif qui implique l'ensemble des acteurs du territoire. Il existe un large spectre de structures concernées par les problématiques de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. La liste des acteurs invités aux ateliers autour de la TVB figure dans le tableau suivant :

<b>Associations naturalistes :</b>	<b>Gestionnaires d'espaces naturels :</b>	<b>Gestionnaires des milieux aquatiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe mammalogique normand (GMN)</li> <li>- Groupe ornithologique normand (GONm)</li> <li>- Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PNR MCB</li> <li>- Syndicat mixte des espaces littoraux (SyMEL)</li> <li>- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)</li> <li>- Conservatoire du Littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin</li> <li>- Agence de l'Eau Seine Normandie</li> <li>- Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER)</li> </ul>
<b>Structures étatiques</b>	<b>Structures de loisirs</b>	<b>Gestionnaires forestiers</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDTM Manche</li> <li>- CC COCM</li> <li>- Région Normandie</li> <li>- Conseil départemental 50</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération départementale de la pêche</li> <li>- Fédération départementale de la chasse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office National des Forêts</li> </ul>
<b>Éducateurs à l'environnement</b>	<b>Structures agricoles</b>	<b>Structure de valorisation des ressources naturelles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE Cotentin)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre d'Agriculture de la Manche</li> <li>- Exploitants agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association pour le Développement des Énergies nouvelles (ADEN)</li> <li>- Service Territorial d'Entretien et de Valorisation d'Espace (STEVE)</li> <li>- CUMA Normandie Ouest Manche</li> </ul>

En amont de l'atelier sur les enjeux, quelques agents de la COCM se sont réunis pour identifier une première liste d'objectifs. Des enjeux généraux ont alors pu ressortir de ces échanges. Par ailleurs, la Trame noire, absente du diagnostic de la TVB, est apparue dans cette réunion et a donc fait l'objet d'une nouvelle catégorie, au même titre que les autres sous-trames. Enfin, une dernière catégorie nommée « Objectifs complémentaires » a aussi été ajoutée. Celle-ci rassemble les objectifs qui concernent l'ensemble des sous-trames ou bien qui n'entrent dans aucune d'entre elles. Lors de l'atelier, il a été demandé aux acteurs, par groupe de 5, de travailler successivement sur les différentes sous-trames. Pour chacune d'entre elles, les enjeux généraux apparaissaient sur l'affiche et les acteurs pouvaient y inscrire des objectifs. Il était également possible d'ajouter d'autres enjeux généraux qui n'avaient pas été identifiés auparavant. L'ensemble des objectifs identifiés par sous-trame au cours de cet atelier et par les agents de la CC COCM apparaît ci-dessous.

ENJEUX GÉNÉRAUX	SOUS-TRAME BOCAGÈRE	SOUS-TRAME BOISÉE	SOUS-TRAME HUMIDE	SOUS-TRAME AQUATIQUE	SOUS-TRAME LITTORALE	SOUS-TRAME LANDE	TRAME NOIRE	OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES
FONCTIONNALITÉ	A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant	A.2.1. Concilier préservation de l'environnement et usages des forêts	A.3. Préserver les zones humides	A.4.1. Restaurer les habitats aquatiques	A.5.1. Lutter contre l'artificialisation du littoral	A.6.1. Préserver les landes existantes	A.7.1. Réduire les éclairages publics	
	A.1.2. Développer le maillage bocager							
	A.1.3. Traiter les enjeux du bocage avec ceux de l'eau				A.4.2. Restaurer les ripisylves	A.6.3. Adapter la gestion		
	A.1.4. Préserver les espèces associées au bocage			A.2.2. Augmenter la biodiversité au sein des boisements	A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique			

	A.1.5. Soutenir et maintenir le pâturage						A.7.3. Développer des alternatives à l'éclairage	
	A.1.6. Pérenniser la gestion durable des haies					A.6.4. Préserver les espèces associées aux landes		
VALORISATION	B.1.1. Privilégier les circuits courts	B.2. Valoriser les produits de l'exploitation forestière						
	B.1.2. Adapter et optimiser la valorisation							
	B.1.3. Valoriser les services écosystémiques rendus par la haie							
SENSIBILISATION	C.1.1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs et habitants du territoire	C.2. Sensibiliser les gestionnaires d'espaces boisés	C.3. Sensibiliser les propriétaires, aménageurs et exploitants de zones humides		C.5.1. Sensibiliser aux espèces associées au littoral	C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à la définition et à l'Histoire de la lande	C.7. Sensibiliser l'ensemble des habitants et acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire	C.8. Promouvoir le lien entre préservation de l'environnement et produits locaux
				C.5.2. Sensibiliser aux pollutions du littoral				
CONNAISSANCE	D.1.1. Mesurer la production potentielle et les besoins sur le territoire	D.2.1. Approfondir les connaissances autour des boisements à enjeu	D.3. Développer les connaissances sur les zones humides du territoire	D.4.1. Compléter les connaissances sur les ouvrages et la qualité de l'eau			D.7.1. Connaître les espèces nocturnes à enjeux sur le territoire	D.8.1. Acquérir plus de données sur la présence d'espèces en lien avec l'agriculture
	D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et la qualité des haies	D.2.2. Identifier les différentes techniques de gestion forestière sur le territoire		D.4.2. Développer les connaissances sur les têtes			D.7.2. Identifier et caractériser les besoins des communes	D.8.2. Développer les connaissances sur les EEE
								D.8.3. Évaluer la capacité d'accueil du bâti pour la faune

				de bassin versants				
CONNECTIVITÉ	E.1.1. Travailler conjointement sur les boisements et le bocage	E.2.1. Travailler conjointement sur les boisements et le bocage	E.3.1. Connecter les réservoirs humides	E.4. Restaurer les continuités écologiques longitudinales et transversales	E.5. Reconnecter les réservoirs littoraux	E.6. Lutter contre la fermeture et la fragmentation des habitats de lande		
	E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager	E.2.2. Connecter les habitats boisés	E.3.2. Connecter les zones humides avec les landes humides					
CHANGEMENT CLIMATIQUE	F.1. Accompagner l'adaptation des haies au changement climatique		F.3. Limiter l'assèchement des zones humides		F.5. S'adapter à l'augmentation du niveau de la mer			F.8. Limiter la propagation des EEE et de certaines maladies favorisées par le CC
BIODIVERSITÉ ET BÂTI	G.1. Inclure le bocage dans les projets d'aménagement							G.8. Préserver la faune qui dépend du bâti

Afin de les ordonner, ils ont ensuite été regroupés en 7 catégories (Fonctionnalité, Valorisation, Sensibilisation, Connaissance, Connectivité, Changement climatique et Biodiversité et bâti) puis un numéro de référence a été attribué à chacun. Ceux-ci ont ensuite été présentés lors du second groupe de travail aux élus. Après une validation des objectifs, les élus ont reçu pour consigne de choisir les deux objectifs qui leur semblaient prioritaires par sous-trame. Le plan d'actions destiné à être appliqué sur 3 à 5 ans et devant être réalisable, il est en effet impossible de travailler sur l'ensemble des objectifs identifiés. Suite au vote, les objectifs ayant reçu le plus de voix ont été conservés. Ils correspondent aux cases dont le fond est coloré au sein du tableau.

Les objectifs non retenus ne sont pas perdus. En effet, ils pourront être traités sur le long-terme ou faire l'objet d'autres programmes sur le territoire. D'autre part, la réalisation *a minima* partielle de quelques-uns sera induite par la mise en œuvre d'actions en réponse à certains des objectifs conservés. Finalement, à partir de ces derniers, il est alors nécessaire d'identifier des pistes d'actions réalisables. Cette tâche fait l'objet du dernier atelier participatif organisé avec les acteurs du territoire.

### III. Identification des actions de la TVB

Les résultats précédents ont été présentés lors d'un dernier atelier aux acteurs du territoire. Il leur a alors été demandé individuellement de proposer des pistes d'actions, accompagnées des partenaires et maîtres d'ouvrage potentiels pour chacun des objectifs. Il leur a été laissée la possibilité de soumettre des pistes d'actions répondant aux objectifs non conservés. Suite à cet atelier, les agents de CC COCM se sont réunis de nouveau afin de compléter avec de nouvelles actions. L'ensemble de ces propositions, au nombre de 41, a alors été présenté aux élus lors du dernier groupe de travail. Contrairement aux objectifs, dont un nombre maximal devait être conservé, les élus ont dû attribuer une note comprise entre 1 à 3 étoiles (3 étant la priorité maximale) à chacune des actions en fonction de leur importance. Le choix d'un seuil de 2,5 pour la note moyenne permet de mettre en avant les dix premières actions considérées de plus forte priorité.

Classement final	Actions	Note finale	Facilité de mise en œuvre	Réalisable en interne	Financeurs/ Subventions envisagés	Sous-trames concernées
1	Restaurer les haies existantes et en replanter de nouvelles sous forme d'un programme pluri annuel de restauration	3	Facile	Oui	AESN, FEDER, CC COCM, Département	Bocagère et boisée
1	Canaliser l'accès aux plages et limiter l'érosion par des méthodes douces. Limiter la multiplication des accès sur-fréquentés et secondaires	3	Moyen	Oui	CC COCM, Etat	Littorale
2	Diffuser le tourisme vers l'intérieur des terres en valorisant les landes, marais et tourbières	2,67	Difficile	Oui	CC COCM	Toutes les sous-trames
2	Entretien et renforcer le réseau de landes ouvertes en coupant des résineux, et en menant des pratiques de broyages avec exportation, pâturage et fauche	2,67	Moyen	Non	ONF, AESN, FEDER, Région	Lande et boisée
2	Développer les plans de gestion des haies sur le territoire	2,67	Moyen	Oui	Région, Département	Bocagère
2	Poursuivre le Programme de restauration des cours d'eau	2,67	Facile	Oui	AESN, Région	Aquatique
3	Protéger les haies existantes lors des ventes de nouveaux lotissements et aménagement des zones d'activités	2,5	Moyen	Pour partie	X	Bocagère
4	Favoriser l'installation des feuillus dans les peuplements de pins, hors terrain landicole	2,5	Difficile	Non	Région, ONF	Boisée
4	Sensibiliser les habitants du territoire à la nécessité d'économiser la ressource en eau	2,5	Moyen	Non	AESN	Humide
4	Sensibiliser les usagers aux enjeux du littoral	2,5	Facile	Pour partie	AESN, Région, Conservatoire du Littoral, CC COCM	Littorale
5	Mener un diagnostic exhaustif des haies du territoire	2,33	Facile	Pour partie	AESN, Région, CD50	Bocagère
5	Sensibiliser les usagers aux enjeux de la lande	2,33	Facile	Non	Région, Département	Lande
5	Développer un partenariat entre les collectivités, syndicats d'énergie et les associations naturalistes pour la prise en compte des chiroptères dans la rénovation des parcs d'éclairage en fonction des enjeux locaux connus	2,33	Difficile	Non	Plan inter-régional d'actions chiroptères	Trame noire
5	Développer des alternatives à l'éclairage permanent et limiter son impact sur la Trame noire	2,33	Moyen	Non	Communes	Trame noire
5	Développer le label "Villes et Villages étoilés"	2,33	Moyen	Non	Communes	Trame noire
5	Réaliser un Atlas de la biodiversité intercommunal, avec un focus sur les espèces patrimoniales	2,33	Difficile	Non	Région, Département	Toutes les sous-trames

6	Développer les brigades de gestion des EEE végétales et identifier les foyers sur le territoire	2,17	Moyen	Pour partie	Région, Département, FEDER, AESN	Toutes les sous-trames
6	Développer la communication sur les pratiques de gestion forestière et sur les différents débouchés du bois auprès des propriétaires et des habitants	2,17	Facile	Non	ONF	Boisée
6	Créer et maintenir un couloir arrière-littoral non urbanisé	2,17	Difficile	Non	Région, Conservatoire du Littoral, FEDER	Littorale
6	Préserver la faune inféodée au bâti	2,17	Facile	Pour partie	OFB, Région, FEDER, CC COCM	Autre
6	Identifier les maillages à enjeux et rencontrer les exploitants agricoles concernés	2,17	Moyen	Oui	CC COCM, PNR, Département	Bocagère, boisée et humide
6	Restaurer et développer le réseau de mares	2,17	Facile	Non	CEN, Région, AESN, FEDER	Bocagère et humide
6	Former et accompagner les exploitants à l'entretien des haies depuis la plantation ou la coupe jusqu'à la coupe suivante (de 0 à 10-12-15 ans)	2,17	Moyen	Pour partie	Chambre d'agriculture, Région, Département	Bocagère
7	Orienter les aides pour l'entretien des haies vers des projets viables et durables	2	Difficile	Non	Chambre d'agriculture	Bocagère
7	Développer les PSE autour du stockage de carbone dans les haies	2	Difficile	Non	X	Bocagère
7	Inventorier les zones humides en les catégorisant et les intégrer dans les PLUi	2	Moyen	Non	AESN	Humide
7	Mettre en place des espaces de perméabilité avec une gestion adaptée au sein des éléments fragmentants	2	Moyen	Pour partie	Entreprises, Région, COCM	Lande
7	Répertorier les zones/chemins à chauves-souris et organiser des sorties pédagogiques	2	Moyen	Non	PIAC, Région	Trame noire
7	Sensibiliser les acteurs du territoire à la réglementation en vigueur concernant l'extinction des éclairages et les accompagner dans sa mise en œuvre	2	Moyen	Pour partie	PIAC, Région	Trame noire
8	Mettre en place des circuits cyclables pour valoriser les produits locaux et les pratiques durables qui bénéficient à la TVB	1,83	Difficile	Oui	CC COCM, Région, Département	Toutes les sous-trames
8	Favoriser la filière bois-énergie locale	1,83	Difficile	Non	X	Bocagère et boisée
8	Mener un diagnostic chiroptères dans l'ensemble des édifices religieux, châteaux, ruines historiques du territoire	1,83	Facile	Non	PIAC	Trame noire
8	Étudier voire favoriser les classements arbres remarquables	1,83	Facile	Non	X	Bocagère et boisée
8	Décliner localement l'action 11 du Plan régional d'action en faveur des chiroptères (formation « chauves-souris et gestion forestière)	1,83	Moyen	Non	X	Boisée et Trame noire
8	Restaurer les zones humides dégradées	1,83	Moyen	Non	AESN, FEDER	Humide
9	Mettre en place une charte pour la gestion et l'exploitation durable des haies permettant aux exploitants d'obtenir un label	1,67	Difficile	Pour partie	X	Bocagère
9	Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles sur la gestion des zones humides.	1,67	Moyen	Pour partie	X	Humide
9	Accompagner l'investissement en matériel d'entretien des haies	1,67	Moyen	Non	X	Bocagère
10	Travailler sur le foncier afin de mener ou d'encourager des pratiques de gestion durable sur différents milieux	1,5	Difficile	Non	X	Toutes les sous-trames
10	Renaturer la zone artificialisée du village fantôme de Pirou	1,5	Moyen	Non	FEDER, Etat	Littorale
11	Prévoir des mesures d'atténuation ou compensation pour la suppression de haies	1,17	Moyen	Oui		Bocagère

## Et ensuite ?

### Suivi de la démarche sur le long-terme

Suite à cette mission de six mois, le plan d'actions de la stratégie va être présenté successivement aux membres du Bureau et du Conseil communautaire jusqu'à fin novembre pour validation politique. À ces occasions, des modifications, suppressions ou ajouts sont susceptibles d'y être apportés. En parallèle, un poste de douze mois va être créé à partir d'octobre et portera en partie sur la mise en œuvre de la Stratégie TVB. Par ailleurs, il est prévu de réunir l'ensemble des partenaires présents aux différents ateliers d'ici la fin de l'année afin de leur faire un retour sur les fiches actions réalisées et sur leur priorisation par les acteurs politiques. Enfin, au fur et à mesure des 3 à 5 ans sur lesquels s'étend cette stratégie, il sera nécessaire d'effectuer à minima une évaluation à mi-parcours dans le but d'apprécier l'avancement et de réorienter si nécessaire certaines actions. Chacune d'entre elles sera alors analysée en fonction d'un ou de plusieurs indicateurs de suivi qui apparaissent sur les fiches actions.

### Articulation de la TVB locale avec les démarches de politique publique de la collectivité (PLUi, PCAET et AMI Bocage)

Comme indiqué précédemment, la stratégie TVB s'inscrit dans le cadre de la démarche Territoire Durable 2030 qui régit toutes les initiatives en faveur du développement durable sur la communauté de communes. Toutefois, elle s'articule également avec d'autres démarches de politique publique sur le territoire. Tout d'abord, comme le stipule la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la collectivité se doit d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Sur la période 2021-2027, c'est la phase de mise en œuvre et de suivi de la démarche qui se déroule. La stratégie TVB, et plus particulièrement certaines actions qui lui sont associées, contribuent directement ou indirectement aux attentes de ce PCAET. Effectivement, les actions portant sur la plantation de haies participent par exemple au stockage de carbone dans les arbres, qui aide à lutter contre le dérèglement climatique. Il en va de même pour les actions relatives à la Trame noire qui contribuent à réaliser des économies d'énergies dans les communes qui souhaitent s'engager ou bien qui le sont déjà.

Concernant les documents d'aménagement, le PLUi de Lessay en cours d'élaboration est également en lien avec la stratégie TVB. Malheureusement, la phase de diagnostic est déjà clôturée et celle-ci n'intègre pas les enjeux relatifs aux déplacements des espèces sur le territoire. Un manque de collaboration entre les services urbanisme et environnement est à déplorer suite à ce constat. En effet, les agents travaillant sur les questions de développement durable et d'environnement n'ont pas été consultés lors de cette phase. Il en résulte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) peu ambitieux du point de vue du volet environnemental au sein du futur PLUi. Or, les documents d'aménagement constituent justement des leviers phares dans le maintien et le développement des trames écologiques. Il reste à s'assurer que le diagnostic de la TVB locale sera intégré lors des prochaines révisions des documents d'aménagement à diverses échelles du territoire, notamment le SCoT du Pays de Coutances en cours

d'élaboration. D'autre part, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la collectivité contribue également à la TVB. De fait, deux programmes de restauration des continuités écologiques aquatiques sont menés par les techniciens GEMAPI sur des périodes de cinq ans.

Enfin, depuis juin dernier, la CC COCM est lauréate, parmi dix territoires, d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région portant sur le Programme Normandie Haies. Ce programme vise à encourager les démarches de reconquête et de valorisation durables des haies à l'échelle du territoire. La collectivité bénéficiera ainsi pendant 3 ans d'un soutien financier conséquent afin de mener des actions répondant à cet objectif. Un poste va notamment être créé à cet effet et viendra appuyer le travail actuel du technicien bocage oeuvrant pour la CC COCM et pour le PNR MCB. Finalement, ce programme constitue un outil puissant en faveur de la sous-trame bocagère et plus globalement, en réponse aux enjeux de la TVB.

# Conclusion

L'envergure de la TVB sur le territoire de la CC COCM témoigne d'une grande richesse écologique et d'un état de conservation relativement élevé. Ce constat apparaît clairement sur l'ensemble des cartes produites lors de l'étape de diagnostic des continuités écologiques. À la multiplicité des habitats naturels se joignent une multiplicité d'enjeux d'origines diverses et variées. L'activité agricole occupe une place centrale dans le Centre Manche, et, en ce sens, constitue à la fois un levier de préservation de certains milieux, tels que les landes, les marais ou les prairies permanentes, mais également une menace lorsqu'elle s'intensifie au détriment de l'environnement. Face au changement climatique, il devient urgent de modifier les pratiques agricoles en travaillant non pas contre mais avec la nature afin de continuer de produire de manière durable et de résister plus efficacement aux événements climatiques devenant de plus en plus fréquents. À ces problématiques s'ajoutent une pression foncière grandissante. De plus, l'activité touristique constitue également une source de dégradation des milieux naturels, particulièrement lorsqu'elle se concentre sur des zones restreintes. Enfin, les collectivités jouent un rôle essentiel en tant que porteurs des stratégies et aménageurs des territoires. Elles se doivent donc d'être exemplaires dans leur mission.

Cette étude a permis, en collaboration avec plus de 25 acteurs du territoire et plusieurs élus, d'identifier 41 actions de maintien et de renforcement des continuités écologiques. Ces leviers, déjà existants pour certains et innovants pour d'autres, ont pour vocation d'accentuer la préservation du bocage, des zones humides, des landes, des cours d'eau, des boisements et du littoral ainsi que des corridors écologiques qui les relient. Il s'agit d'autant de milieux interconnectés bénéficiant à un large spectre de biodiversité. C'est en agissant ensemble à différents niveaux, via la restauration, la sensibilisation, la valorisation ou encore la connaissance que la préservation sera la plus efficace. Afin de répondre de manière optimale à cette mission, un suivi devra être mis en place tout au long des 5 années à venir. Ainsi, la TVB, loin d'être un élément figé, pourra être actualisée régulièrement et continuera de mobiliser les acteurs du territoire aux connaissances et compétences aussi variées que complémentaires. À cet effet, des indicateurs pourront être déterminés dans le but d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre et de réorienter les efforts de protection en conséquence. Finalement, ce n'est que le début d'un long projet qui, mis en œuvre conjointement avec les autres démarches de politique publique et les actions des structures de préservation environnementales, facilitera les déplacements de la faune sur le territoire et contribuera ainsi à sa préservation.